



Athis-Mons, le 4 juillet 2010

Ce n'est pas fini !

Poursuivons la mobilisation !

Le 1 juillet a été diffusée une note de la DO confirmant la mise en place de la VRO suite à un soi disant accord lors des réunions protocolaires. Le protocole étant toujours en phase de négociation (et encore loin d'être signé par la majorité des organisations syndicales !), cette annonce est quelque peu étonnante.

On aurait pu se réjouir du fait que la V2 (pointeuse avec contrôle de l'amplitude horaire de la vacation effectuée à savoir enregistrement des heures d'arrivée et de départ) n'est plus abordée dans cette note, cependant peut-on pour autant se réjouir de la nouvelle proposition qui y est évoquée à savoir la mise en place du dispositif VRO ?

Dans la note du DO, on peut lire :

« (...) le dispositif des VRO viendra compléter la première phase et préfigurer, une fois ses principes inscrits au protocole et ses modalités de mise en œuvre arrêtées de façon concertée, ce que sera la phase pérenne du dispositif de gestion des ressources humaines, évoquée dans mon courrier du 27 avril précité, en réponse aux attentes du Gouvernement et à celles de la Cour des Comptes. »

Les Vacances de Réserve Opérationnelles (VRO)

Nous vous invitons fortement à relire le communiqué du BN UNSA ICNA datant du 27 juin 2010 (VRO : *La DSNV enfume des salles ardentes*) sur ce sujet pour bien comprendre ce qui se cache derrière cette VRO.

Le concept de VRO tel qu'il est présenté actuellement nous oblige à récupérer des jours de travail en 'Stand by' à la maison **ET à moins d'une heure du lieu de travail pendant toute la durée de la vacation**. En clair, en échange de cette VRO « gracieusement offerte » par l'administration, nous devons revenir travailler un jour que nous n'aurons pas choisi, hors de nos cycles de travail en équipe pour pallier à un sous effectif à un instant T. Il s'agit donc bien de **rendre** en partie, à l'administration une journée soit disant offerte !!!

Si nous laissons entrer cette VRO dans notre tour de service actuel, le sous-effectif ne sera peut-être pas suffisamment fort pour ressentir immédiatement ses effets négatifs. Cependant, elle permettra à l'administration d'avoir une meilleure connaissance des effectifs en salle, et donc des effectifs disponibles, pour optimiser les recrutements des ICNA.

L'administration pourra ainsi, à terme, remettre aisément en question le système de dimensionnement des effectifs à la pointe et introduire des « heures supplémentaires GRATUITES » dans les tours de services en période de charge... Viendra alors le temps d'oublier le travail en équipe, et le un jour sur deux.

Les jours de repos

Prenons un exemple concret : Actuellement, lorsque nous posons un demi cycle de congés, nous considérons que nous avons 9 jours de congés, car nous incluons nos 3 jours de repos suivant notre dernier demi cycle de travail dans nos jours de congés. Nous pouvons ainsi nous permettre de planifier des vacances et des réservations sur ces jours de repos.

Soyez bien conscients qu'avec le système de VRO défini par l'administration, cette dernière est susceptible de nous demander de venir, en « remboursement de VRO », travailler sur un

de nos jours de repos précédant notre demi cycle de congés.

Si l'administration nous appelle pour renforcer une équipe, il ne nous restera donc plus qu'à annuler nos vacances, les modifier ou les repousser. Il faudra nous contenter de 6 jours au bord de la mer au lieu des 9 prévus !!! Les contraintes sur les vacances d'été n'en seront que plus lourdes puisque ces VRO ont vocation à être récupérées en période de charges.

Conclusion

La VRO n'est certainement pas un signe d'ouverture et encore moins une avancée positive, rien ne nous permet pour l'instant de nous relâcher et de retrouver confiance dans notre administration.

Nous avons refusé en bloc une V2. L'administration nous propose autre chose, soit... Mais nous ne devons pas pour autant accepter l'inacceptable.

La VRO est inacceptable.

Cette note du DO ne montre malheureusement pas la fin du « non dialogue » et des décisions prises par une direction qui a oublié la spécificité de notre métier, tant en termes d'horaires décalés et travail de nuit qu'en terme de hautes responsabilités. Il est grand temps que notre DO et notre DG se rappellent que notre métier ne peut pas être traité comme un métier à horaires fixes de bureau du lundi au vendredi sans nuits travaillées.

Il y va de la qualité de nos conditions de travail et donc de la sécurité des vols.

Continuons notre mobilisation et montrons que les ICNA resteront soudés pour défendre leur statut et les conditions de travail auxquels ils sont très attachés, chacun avec sa sensibilité.

Contacts :
Olivier RIOU (4W)
Sophie RIOU (8W)
Isabelle REMOND (12 E)
Jérôme DEROUET (2 E)

Nous contacter : lfff@icna.fr

Nous lire : www.icna.fr

Notre vision européenne : www.concordia-fabec.eu